

L'ETHIQUE DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

Les actions du GIFAS

Jacqueline MEYSON

Dassault-Aviation

13 MARS 2013



GIFAS

GROUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANCAISES
AERONAUTIQUES
ET SPATIALES

LES ACTIONS DU GIFAS

- **Création d'un Comité «Ethique et Responsabilité d'Entreprise».**
- **Mise à disposition d'une « banque de données » d'ordre juridique et d'outils clefs en main.**
- **Organisation de séminaires et participation aux actions internationales.**



GIFAS

GROUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANCAISES
AERONAUTIQUES
ET SPATIALES

LE COMITE ETHIQUE ET RESPONSABILITE D'ENTREPRISE

Composition :

- Des experts désignés par les entreprises et des membres permanents du GIFAS.

Objectifs :

- Réflexion sur l'éthique dans le management français et international,
- Analyse des législations françaises et étrangères en matière d'éthique et de lutte contre la corruption ; analyse des normes (ISO etc.),
- Participation à toute initiative sur le sujet (colloques),
- Expliquer la position des entreprises du secteur dans une perspective de progrès en matière d'éthique; faire que l'éthique ne soit pas une contrainte mais un atout pour tous, et sur un pied d'égalité entre les pays,
- Support aux entreprises membres du GIFAS : information, formation.



LE PANEL D'OUTILS MIS A DISPOSITION PAR LE GIFAS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA CORRUPTION

1. De nombreuses fiches techniques sur des sujets juridiques tels que :

- Les législations pénales françaises et étrangères (le « Bribery Act » anglais, le « FCPA » américain ...),
- Les conventions internationales (convention OCDE, convention de Mérida, conventions européennes),
- Les mécanismes de surveillance internes (commissaires aux comptes autorités administratives) et internationales (OCDE, Banque mondiale).

2. Une boîte à outils clef en main pour mettre en place un programme de conformité dans une entreprise.



GIFAS

GROUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANCAISES
AERONAUTIQUES
ET SPATIALES

LA BOITE A OUTILS

La boîte à outils comporte :

1. Un exemple de lettre du PDG à l'attention de ses collaborateurs, leur expliquant les nouvelles mesures anti corruption à mettre en œuvre au sein de la société,
2. Des planches de formation pour les collaborateurs,
3. Une procédure de validation des agents et intermédiaires qui comprend :
 - * une *application form* (liste de renseignements concernant l'agent),
 - * la *check list* des vérifications à faire et des mesures à mettre en place lors de la mise en place du contrat pour éviter la corruption,
 - * un modèle de clause anti corruption à insérer dans le contrat.



GROUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANÇAISES
AÉRONAUTIQUES
ET SPATIALES

Exemple de lettre du Président Directeur Général ou Directeur Général *Papier à en-tête société*

Diffusion générale

L'évolution de l'environnement commercial s'est accompagnée de nouvelles réglementations en matière d'éthique, tant au travers des législations que des standards professionnels.

Le développement et les activités de notre entreprise s'inscrivent pleinement dans ce cadre réglementaire et nos affaires sont conduites dans le strict respect des lois et des normes qui s'imposent à nous.

Cependant, une attention particulière doit être portée à la prévention de la corruption. En effet, toute infraction en la matière aurait des conséquences critiques, pénales et civiles, pour notre entreprise comme pour ses collaborateurs. L'image et la réputation de notre entreprise en seraient profondément et durablement affectées.

En conséquence, notre entreprise s'interdit absolument d'accorder directement ou indirectement, à quelque agent public que ce soit ou collaborateur de ses clients, tout avantage indu afin que, dans l'exercice de ses fonctions, il favorise notre société par ses actions ou ses comportements.





De même les donations ou contributions à des partis politiques, à des officiels des partis ou de leurs représentants se feront en stricte conformité avec la législation en vigueur des pays, les obligations de publicité et d'enregistrement.

Les cadeaux reçus ou offerts doivent également être considérés avec la plus grande vigilance, et rester conformes aux pratiques usuelles de la profession, sans jamais faire douter de l'honnêteté, de l'indépendance et de l'objectivité du donateur comme du bénéficiaire.

Aussi, j'ai nommé Monsieur, Madame ... , en charge de ces questions. Il/elle a pour mission de définir et mettre en œuvre au sein de notre entreprise, les procédures adaptées en matière de prévention de la corruption autour de trois axes majeurs :

- La gestion de nos consultants et intermédiaires commerciaux,
- Les cadeaux et plus généralement ce qui relève des *gifts and gratuities*,
- L'information et la formation des collaborateurs de l'entreprise.

Je vous invite, par votre support et votre participation active, à contribuer au succès de cette mission.

J'y accorde une importance personnelle comme dimension stratégique pour notre entreprise. Les éventuels dysfonctionnements seront sanctionnés avec la plus grande sévérité.

Je suis convaincu que notre comportement irréprochable constitue un élément important de notre compétitivité et de notre pérennité.

Le Président-Directeur Général

Demande de renseignements (Application Form)

(à remplir par le co-contractant de l'entreprise :
consultant - prestataire de service - apporteur d'affaires)

Renseignements administratifs :

Nom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Fax :
Date de création de l'activité :
Nom du contact :

Merci de joindre copie des statuts.

Renseignements commerciaux :

Forme légale :
Pays :
Numéro de registre et renseignements :
Capital :
Actionnaires :
Chiffre d'affaires :

Merci de joindre les deux derniers bilans.

Question : Y-a-t-il parmi les actionnaires des agents publics ou des personnes investies d'un mandat électif public ou judiciaire ?



GIFAS

GROUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANÇAISES
AÉRONAUTIQUES
ET SPATIALES



GROUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANCAISES
AERONAUTIQUES
ET SPATIALES

• **Renseignements sur les dirigeants et employés :**

• **Dirigeants :**

Nom :

Qualification :

Expérience :

• **Nombre d'employés :**

Question : Y-a-t-il parmi les dirigeants ou les employés des agents publics ou personnes investies d'un mandat électif public ou judiciaire ?

Question : Y-a-t-il des dirigeants ou employés qui font l'objet de poursuites judiciaires pénales ou commerciales ou qui ont été condamnés ? Si oui, donner les indications.

• **Renseignements sur l'activité :**

Objet :

Merci d'indiquer les principales transactions effectuées ces dernières années (ou les principaux clients).

• **Renseignements bancaires :**

Banque :

Numéro de compte :

.....

Fait à :

Signature du co-contractant

Check List

Exemples de questions à se poser pour vérifier la conformité des contrats passés avec des consultants, des prestataires de services, des apporteurs d'affaires

0. l'Application Form a-il été dûment rempli ?

I. Qualification de la pertinence du consultant dans le contexte de l'Affaire

- Historique de la relation avec notre société disponible ?
- Profil du consultant disponible ? (*domaine d'activité, références passées...*)
- Compétences techniques et financières du consultant connues et reconnues ?
- Bonne connaissance de notre société et de l'Affaire ? (*couple marché /produit*)
- Pas de conflits d'intérêts avec notre société ?
- Bonne position / renommée dans le pays cible ?

II. Conformité Administrative

- Consultant enregistré dans son pays de résidence / pays d'activité ?
- Consultant respectant les règles locales en matière de Commerce ? (*y compris les réglementations en matière d'intermédiation le cas échéant...*)

III. Intégrité

- Pas de poursuites judiciaires passées ou en cours ?
- Le consultant et/ou sa société ne figure pas sur une liste de parties avec lesquelles le commerce peut-être interdit ou limité ?
- Le consultant n'est pas en interdit bancaire ?
- Honorabilité reconnue dans le pays ?
- Transparence des activités ?
- Pas d'intérêts directs ou indirects avec le Client



GIFAS

GROUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANÇAISES
AÉRONAUTIQUES
ET SPATIALES



GRUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANCAISES
AERONAUTIQUES
ET SPATIALES

IV. Les termes du contrat font-ils référence à ...

- Une exclusivité / non exclusivité ?
- Aux textes et lois applicables en matière de non-corrupcion ?
- Une durée de 1 à 2 ans, maximum 5 ans ? (*le renouvellement annuel tacite est à proscrire*)
- Mention du compte bancaire sur lequel seront effectués les virements / déposés les chèques (*jamais de cash*) ?
- Au contrôle du remboursement des frais ? (*auquel cas, exclusivement surproduction d'originaux de factures*) ?
- L'arbitrage ?
- L'obligation pour le consultant d'émettre des rapports d'activités périodiques ?
- L'obligation faite au consultant de donner accès à ses livres à tout tiers diligenté par la société ?

V. Rémunération

- La commission, le fee ou toute autre forme de rémunération est bien en relation avec des services effectivement rendus par le Consultant ?
- Ils correspondent au standard admis dans le secteur / pays ?
- La devise est-elle la même que celle du contrat attendu ?
- Les modalités de paiement imposent-elles l'émission de factures émises par la société et dûment enregistrées ? (*présentant toutes les mentions légales : Siren / Siret, n°TVA ou équivalents ...*)
- Le lieu de paiement (*chèque ou virement*) est-il le même que celui de résidence de la société ?

(A adapter en fonction de la taille, de l'activité, du secteur et des moyens de la société)

Clause anti-corruption à insérer dans les contrats avec les consultants, prestataires de services ou apporteurs d'affaires

"Le consultant certifie qu'aucune partie de la rémunération prévue dans le présent accord n'a été promise, payée ou ne sera payée au nom de notre société ou sa société à un quelconque agent public, parti politique, employé dirigeant, administrateur ou représentant du client si de tels paiements constituent une violation de la loi française et de toute loi applicable.

Il est entendu qu'aucun paiement ne devra être fait dans le but ou avec l'effet d'une corruption publique ou privée".



GEFAS

GROUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANCAISES
AERONAUTIQUES
ET SPATIALES

LES ACTIONS DU GIFAS

- Séminaire du 20 mars 2008
- Séminaire du 12 juillet 2011
- La participation à des actions internationales, organisées par l'ASD (les CIS) et l'IFBEC



GIFAS

GROUPEMENT
DES INDUSTRIES
FRANCAISES
AERONAUTIQUES
ET SPATIALES